



Detournement assurance-vie

Par **isabeau2012**, le **04/02/2012** à **21:58**

Bonjour, mon père avait souscrit une assurance-vie au nom de ma mère, et en deuxième rang leurs petits-enfants. A sa mort notre mère a modifié l'assurance-vie pour la mettre au nom de mon frère aîné. Ce même frère a fait mettre notre mère sous curatelle renforcée, il était le curateur. D'après le médiateur de l'assureur (probt) le changement de nom a été effectué un mois après que notre mère soit passée devant le médecin du tribunal qui a admis la curatelle. A la mort de notre mère l'assureur a renâclé à payer l'assurance-vie à mon frère car ils avaient connaissance de la curatelle. Ils ont contacté les petits-enfants car ils pensaient la leur donner, mais mon frère a fourni des papiers (probablement des témoignages) disant que notre mère était en pleine possession de ses moyens le jour du changement de nom. D'où un revirement de l'assureur qui a certainement donné l'argent à mon frère et a envoyé aux petits enfants une lettre leur disant qu'ils s'étaient trompés.

Nous n'avons connaissance que du numéro du dossier et de la date que nous a donné le médiateur ainsi que de la date figurant sur le jugement de curatelle. Probt ne veut plus rien communiquer.

Pensez-vous que nous puissions (les petits-enfants majeurs, et moi représentant mes filles mineures) poursuivre mon frère devant la justice et récupérer l'argent? Merci d'avance pour votre réponse.